

Cap-Santé, le 20 juin 2018

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la Municipalité régionale de comté de Portneuf tenue le mercredi 20 juin 2018, à 19 h, à la salle Saint-Laurent de la Préfecture, sise au 185, route 138, à Cap-Santé.

19 H

PRÉSENCES ET QUORUM

Le quorum étant constaté, la réunion est ouverte et présidée par M. Bernard Gaudreau, préfet et maire de la Ville de Neuville.

Sont présents, mesdames et messieurs les représentants suivants :

Ville de Cap-Santé	Michel Blackburn
Municipalité de Deschambault-Grondines	Gaston Arcand
Ville de Donnacona	Jean-Claude Léveillé
Ville de Lac-Sergent	Yves Bédard
Ville de Neuville	Marie-Michelle Pagé
Ville de Pont-Rouge	Ghislain Langlais
Ville de Portneuf	Mario Alain
Municipalité de Rivière-à-Pierre	Andrée St-Laurent
Municipalité de St-Alban	Deny Lépine
Ville de St-Basile	Guillaume Vézina
Municipalité de St-Casimir	Dominic Tessier Perry
Municipalité de Ste-Christine-d'Auvergne	Raymond Francoeur
Municipalité de St-Gilbert	Luc Gignac
Municipalité de St-Léonard-de-Portneuf	Denis Langlois
Ville de St-Marc-des-Carières	Guy Denis
Ville de St-Raymond	Daniel Dion
Municipalité de St-Thuribe	Jacques Delisle

Sont également présents, mesdames et monsieur :

Josée Frenette	Directrice générale et secrétaire-trésorière
Lucie Godin	Directrice du Service de développement économique
Jean Lessard	Directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

Était absent, monsieur le représentant suivant :

Municipalité de St-Ubalde	Guy Germain
---------------------------	-------------

ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour

Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 16 mai 2018

Première période de questions

1. ADMINISTRATION DE LA MRC DE PORTNEUF

1.1 *Liste des débours du 6 mai au 8 juin 2018;*

1.2 *Imposition de l'allocation des dépenses des élus municipaux – Appui à la démarche de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne.*

2. ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS (TNO)

3. SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME

- 3.1 Certificats de conformité au schéma d'aménagement et de développement :
 - 3.1.1 Règlement numéro 225-18 modifiant le plan d'urbanisme numéro 124-11 de la Municipalité de Deschambault-Grondines;
 - 3.1.2 Règlement numéro 227-18 modifiant le règlement de zonage numéro 125-11 de la Municipalité de Deschambault-Grondines;
 - 3.1.3 Règlement numéro 221-18 modifiant le plan d'urbanisme numéro 124-11 de la Municipalité de Deschambault-Grondines;
 - 3.1.4 Règlement numéro 226-18 modifiant le règlement de zonage numéro 125-11 de la Municipalité de Deschambault-Grondines;
 - 3.1.5 Règlement numéro 228-18 relatif aux usages conditionnels de la Municipalité de Deschambault-Grondines;
 - 3.1.6 Règlement numéro 223-18 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 129-11 de la Municipalité de Deschambault-Grondines;
 - 3.1.7 Règlement numéro 496.17-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 496-2015 de la Ville de Pont-Rouge;
 - 3.1.8 Règlement numéro 213 modifiant le plan d'urbanisme numéro 115 de la Ville de Portneuf;
 - 3.1.9 Règlement numéro 212 modifiant le règlement de zonage numéro 116 de la Ville de Portneuf;
 - 3.1.10 Règlement numéro 466-18 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 437-14 de la Municipalité de Rivière-à-Pierre;
 - 3.1.11 Règlement numéro 468-18 modifiant le plan d'urbanisme numéro 431-14 de la Municipalité de Rivière-à-Pierre;
 - 3.1.12 Règlement numéro 07-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 07-2012 de la Ville de Saint-Basile;
 - 3.1.13 Règlement numéro 217-8 modifiant le règlement de zonage numéro 217 de la Municipalité de Saint-Ubalde;
- 3.2 Avis de la MRC relativement à une demande d'autorisation formulée à la CPTAQ par la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne;
- 3.3 Acquisition des orthophotographies aériennes numériques 2018 – Autorisation de signature et tarification applicable aux partenaires.

4. SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

5. SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 5.1 Pôle des entreprises d'économie sociale – Renouvellement de l'Entente sectorielle de développement de l'économie sociale de la région de la Capitale-Nationale 2018-2020;
- 5.2 Défi Gaïa Village Monde – Demande de commandite;
- 5.3 Projet d'entente de délégation du Fonds de la région de la Capitale-Nationale;
- 5.4 Exposition agricole de Portneuf – Demande de commandite de 500 \$;
- 5.5 Protocole d'entente 2018 sur des mesures régionales de développement de l'entrepreneuriat agricole – Autorisation au préfet de signer;
- 5.6 Demande de modification au montage financier du projet en lien avec la Stratégie jeunesse en milieu municipal;
- 5.7 Quatrième édition des Ouvrages de Portneuf;
- 5.8 Fonds Patrimoine et Culture 2018 – Recommandation du comité d'analyse;
- 5.9 Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) – Adoption du rapport annuel 2017-2018;
- 5.10 Zec Batiscan-Neilson – Demande de commandite pour la 1^{re} édition du tournoi « Le tir du Carabinier » (résolution remise séance tenante);
- 5.11 Comité d'investissement commun (CIC) – Adoption des projets recommandés (résolution remise séance tenante).

6. DOSSIERS RÉGIONAUX

- 6.1 Dépôt du rapport de suivi de la mise en œuvre du PGMR pour l'année 2017;
- 6.2 Projet « La Caravane » de l'Unité de loisir et de sport de la Capitale-Nationale (ULSCN), édition 2018 – Demande d'aide financière de 2 000 \$;
- 6.3 Mise à jour de l'étude de faisabilité technique et financière pour la mise sur pied d'une régie intermunicipale de services en sécurité incendie pour le secteur est de la MRC de Portneuf – Demande d'aide financière de 9 500 \$;
- 6.4 Appui à la MRC de Mékinac et au Festival Western de St-Tite pour le maintien des activités prévues au programme de ce dernier;
- 6.5 Représentant de la MRC au sein du conseil d'administration du CIUSSS – Nomination de M. Jean-Pierre Soucy (résolution remise séance tenante);
- 6.6 Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie – Adoption;
- 6.7 Transport collectif de la MRC de Portneuf – Demande de contribution financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour l'année 2018.

7. RAPPORTS DES COMITÉS ET COMMISSIONS

- 7.1 Commission de l'aménagement et du développement du territoire;
- 7.2 Commission du développement social et économique;
- 7.3 Commission de l'environnement;
- 7.4 Commission de l'administration;
- 7.5 Comité de sécurité publique;
- 7.6 Comité de sécurité incendie;
- 7.7 Transport régional;
- 7.8 Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP);
- 7.9 Forum des élus de la Capitale-Nationale.

8. AFFAIRES NOUVELLES ET INTERVENTIONS DES REPRÉSENTANTS

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

PROCHAINES RENCONTRES

- Comité de travail – le mercredi **18 juillet 2018** à 17 h 30;
- Conseil des représentants – le mercredi **18 juillet 2018** à 19 h.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CR 124-06-2018

Il est proposé par M^{me} Marie-Michelle Pagé et résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 16 MAI 2018

CR 125-06-2018

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil de la MRC de Portneuf a reçu une copie du procès-verbal du 16 mai 2018 et renonce à sa lecture;

Il est proposé par M. Gaston Arcand et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 16 mai 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

1. ADMINISTRATION DE LA MRC DE PORTNEUF

1.1 LISTE DES DÉBOURS DU 6 MAI AU 8 JUIN 2018

CR 126-06-2018

CONSIDÉRANT que la liste des comptes des débours est déposée à chacun des membres du conseil et qu'elle se présente sommairement comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	103 033,03 \$
Service de la paie :	406 080,44 \$
Programmes de rénovation domiciliaire :	58 170,62 \$
Immobilisations :	0 \$
Subventions/Ententes/Commandites/Aides financières :	
▪ Organismes régionaux :	150 000,00 \$
▪ Entente culturelle :	8 925,00 \$
▪ Programme d'aménagement durable des forêts :	7 185,94 \$
▪ Fonds locaux de solidarité (FLS) :	7 500,00 \$
▪ Fonds local d'investissement (FLI) :	22 500,00 \$
Fonds de développement des territoires (FDT) :	
▪ Fonds de croissance :	0 \$
▪ Pacte rural & Fonds de soutien projets structurants :	35 700,00 \$
▪ Organismes régionaux :	23 500,00 \$
Baux :	2 109,79 \$
Territoires non organisés :	5 467,30 \$
GRAND TOTAL :	830 172,12 \$

CONSIDÉRANT que les membres du conseil de la MRC de Portneuf acceptent le rapport des dépenses du 6 mai au 8 juin 2018;

Il est proposé par M. Yves Bédard et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf approuve la liste des débours telle que déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

À titre de secrétaire-trésorière de la MRC de Portneuf, je soussignée, Josée Frenette, atteste que la MRC dispose des sommes nécessaires pour acquitter les dépenses effectuées du 6 mai au 8 juin 2018, et ce telles que présentées.

Josée Frenette, secrétaire-trésorière

1.2 IMPOSITION DE L'ALLOCATION DES DÉPENSES DES ÉLUS MUNICIPAUX – APPUI À LA DÉMARCHE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CHRISTINE-D'Auvergne

CR 127-06-2018

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, par sa résolution numéro 123-05-18, a présenté une demande au gouvernement fédéral et au gouvernement provincial afin de maintenir les allocations de dépenses forfaitaires des élus comme un revenu non imposable et qu'elle a demandé l'appui des municipalités de la région ainsi que celui de la MRC de Portneuf;

CONSIDÉRANT que les élus de la MRC de Portneuf partagent les mêmes préoccupations que le conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne sur les sujets suivants :

- L'incapacité financière des petites municipalités d'élever le salaire des élus;
- La non-reconnaissance de l'implication en temps et en argent de la charge d'un élu municipal;
- L'impact négatif qu'aura une telle mesure sur le recrutement de nouveaux candidats aux élections municipales;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil de la MRC tiennent à appuyer la démarche;

Il est proposé par M. Deny Lépine et résolu :

QUE la MRC de Portneuf appuie la démarche de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne visant à demander au gouvernement fédéral et au gouvernement provincial de maintenir les allocations de dépenses forfaitaires des élus comme un revenu non imposable;

QUE copie de cette résolution soit acheminée au député fédéral, M. Joël Godin, au député provincial, M. Michel Matte, ainsi qu'au conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS (TNO)

3. SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME

3.1 CERTIFICATS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

CR 128-06-2018

CONSIDÉRANT que les règlements ci-dessous ont été transmis à la MRC de Portneuf aux fins de conformité au schéma d'aménagement et de développement et d'approbation par son conseil :

- règlement numéro 225-18 modifiant le plan d'urbanisme numéro 124-11 de la Municipalité de Deschambault-Grondines;
- règlement numéro 227-18 modifiant le règlement de zonage numéro 125-11 de la Municipalité de Deschambault-Grondines;
- règlement numéro 221-18 modifiant le plan d'urbanisme numéro 124-11 de la Municipalité de Deschambault-Grondines;

- règlement numéro 226-18 modifiant le règlement de zonage numéro 125-11 de la Municipalité de Deschambault-Grondines;
- règlement numéro 228-18 relatif aux usages conditionnels de la Municipalité de Deschambault-Grondines;
- règlement numéro 223-18 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 129-11 de la Municipalité de Deschambault-Grondines;
- règlement numéro 496.17-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 496-2015 de la Ville de Pont-Rouge;
- règlement numéro 213 modifiant le plan d'urbanisme numéro 115 de la Ville de Portneuf;
- règlement numéro 212 modifiant le règlement de zonage numéro 116 de la Ville de Portneuf;
- règlement numéro 466-18 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 437-14 de la Municipalité de Rivière-à-Pierre;
- règlement numéro 468-18 modifiant le plan d'urbanisme numéro 431-14 de la Municipalité de Rivière-à-Pierre;
- règlement numéro 07-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 07-2012 de la Ville de Saint-Basile;
- règlement numéro 217-8 modifiant le règlement de zonage numéro 217 de la Municipalité de Saint-Ubalde;

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, dans ses rapports d'analyse relatifs à la conformité au schéma d'aménagement et de développement, recommande d'approuver lesdits règlements;

CONSIDÉRANT que les règlements numéros 221-18, 226-18 et 228-18 de la Municipalité de Deschambault-Grondines concernent la zone agricole et que ces dossiers ont été analysés par le comité consultatif agricole;

Il est proposé par M. Ghislain Langlais et résolu :

QUE la MRC de Portneuf approuve les règlements ci-dessus mentionnés et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à émettre les certificats de conformité requis par la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2 AVIS DE LA MRC RELATIVEMENT À UNE DEMANDE D'AUTORISATION FORMULÉE À LA CPTAQ PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CHRISTINE-D'Auvergne

CR 129-06-2018

CONSIDÉRANT que la Commission de protection du territoire agricole, dans une correspondance datée du 24 mai 2018, demande l'avis de la MRC de Portneuf à l'égard d'une demande d'autorisation formulée par la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne;

CONSIDÉRANT que l'autorisation demandée vise à permettre l'utilisation à des fins de récréation extensive d'une partie du lot 4 908 200 du cadastre du Québec situé en bordure de la rivière Sainte-Anne;

CONSIDÉRANT que la partie du lot 4 908 200 visée par le projet de la Municipalité couvre une superficie d'environ 6,5 hectares;

CONSIDÉRANT que l'article 58.4 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* stipule que les MRC doivent fournir une recommandation sur toute demande formulée par une municipalité, un organisme public ou un organisme fournissant des services d'utilité publique et requérant une autorisation de la CPTAQ;

CONSIDÉRANT que la recommandation de la MRC doit tenir compte des objectifs du schéma d'aménagement et des dispositions du document complémentaire et être motivée en regard des critères de décision énumérés à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

CONSIDÉRANT que ce dossier a été étudié par le comité consultatif agricole et que celui-ci a formulé un avis favorable relativement à ladite demande d'autorisation;

CONSIDÉRANT qu'en regard des critères prévus à l'article 62 de la loi, le comité retient les éléments suivants à l'égard des espaces faisant l'objet de cette demande d'autorisation :

- le projet vise à entretenir des sentiers pédestres existants et à effectuer quelques aménagements pour mettre en valeur ce secteur boisé accessible à la population;
- les espaces visés par ce projet sont situés dans un secteur boisé composé de peuplements mélangés et résineux, sans érablière;
- ce projet n'aura pas d'impact négatif sur l'agriculture ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants;

Il est proposé par M. Daniel Dion et résolu :

QUE la MRC de Portneuf transmette une recommandation favorable à la Commission de protection du territoire agricole et indique à cette dernière que cette demande est jugée conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

QUE la MRC de Portneuf indique également à la Commission de protection du territoire agricole que, dans le cadre d'une demande d'autorisation, ce projet apparaît justifié en regard des critères de décision énumérés à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.3 ACQUISITION DES ORTHOPHOTOGRAPHIES AÉRIENNES NUMÉRIQUES 2018 – AUTORISATION DE SIGNATURE ET TARIFICATION APPLICABLE AUX PARTENAIRES

CR 130-06-2018

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) procède pour l'année 2018 à l'acquisition de nouvelles orthophotographies aériennes numériques couvrant l'ensemble du territoire municipalisé de la MRC de Portneuf;

CONSIDÉRANT qu'une offre de partenariat a été publiée ce printemps par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) qui assume la coordination du

projet et que la MRC de Portneuf a été invitée à se joindre comme partenaire de ce projet d'acquisition;

CONSIDÉRANT que suite aux estimations préliminaires fournies concernant sa participation financière, la MRC de Portneuf avait signifié son intérêt envers ce projet d'acquisition;

CONSIDÉRANT que le coût global du projet s'élève à 53 162 \$ et que la participation financière de la MRC de Portneuf a été fixée à 6 275 \$, représentant 11,8 % du coût total du projet;

CONSIDÉRANT le faible coût d'acquisition lié à un tel partenariat, que les dernières photos datent de 6 ans (2012) et qu'un futur projet peut ne pas voir le jour avant de nombreuses années;

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf a également la possibilité de former un regroupement régional en invitant différents utilisateurs potentiels du territoire à bénéficier de cette couverture et à se joindre comme partenaires du projet de façon à en partager les coûts;

CONSIDÉRANT que plusieurs partenaires régionaux potentiels se sont montrés intéressés et que la MRC de Portneuf peut établir la tarification applicable à chaque catégorie de partenaires;

Il est proposé par M. Jacques Delisle et résolu :

QUE la directrice générale de la MRC de Portneuf soit autorisée à signer, pour et au nom de la MRC de Portneuf et du regroupement régional, la licence d'utilisateur requise avec le MERN pour l'acquisition et l'utilisation des orthophotographies aériennes numériques 2018 couvrant l'ensemble du territoire municipalisé de la MRC de Portneuf;

QUE la contribution financière de la MRC de Portneuf de l'ordre de 6 275 \$ (en plus des taxes applicables) ainsi que l'achat de disques durs externes soient pris à même le surplus libre de la MRC de Portneuf;

QUE la MRC de Portneuf établisse comme suit la tarification applicable aux différents partenaires régionaux et bénéficiant d'une licence d'utilisateur :

Catégorie	Partenaires potentiels ¹	Tarif
Municipalités de la MRC	• Toutes les municipalités de la MRC	Gratuit
Organismes délégués de la MRC	• Parc naturel régional de Portneuf • Vélopique Jacques-Cartier/Portneuf	Gratuit
OBNL	• CAPSA • CBJC • ZIP • Fédération des clubs de motoneige • Fédération québécoise des Clubs de quads	100 \$ + tx

Catégorie	Partenaires potentiels ¹	Tarif
Entreprises privées et autres organismes	• CMQ • UPA • Syndicat des propriétaires forestiers • Agence des forêts privées • Arpenteurs-géomètres • Groupement forestier de Portneuf • Conseillers forestiers de la région de Québec • Gestion Solifor inc.	500 \$ + tx

(1) Liste apparaissant à titre indicatif seulement. Sauf pour les municipalités, les partenaires devront avoir signifié leur intérêt pour bénéficier d'une licence d'utilisateur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

5. SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

5.1 PÔLE DES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE – RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE 2018-2020

CR 131-06-2018

CONSIDÉRANT que le Pôle des entreprises d'économie sociale de la région de la Capitale-Nationale a soumis un projet d'entente régionale à l'ensemble des MRC de la Capitale-Nationale;

CONSIDÉRANT que ce projet d'entente permettra, entre autres, de :

- Créer une communauté d'affaires;
- Stimuler la croissance et la compétitivité des entreprises d'économie sociale;
- Favoriser la commercialisation des entreprises d'économie sociale;

CONSIDÉRANT que le conseil est d'avis que cette entente aura des répercussions positives sur les quelque 50 entreprises d'économie sociale œuvrant sur le territoire de Portneuf;

CONSIDÉRANT que cette entente de deux (2) ans demande une participation annuelle de 5 000 \$;

CONSIDÉRANT que ce projet d'entente cadre avec les objets établis à l'entente sur le Fonds de développement des territoires (FDT);

Il est proposé par M. Dominic Tessier Perry et résolu :

QUE la MRC de Portneuf autorise M. Bernard Gaudreau, préfet de la MRC, à signer l'Entente sectorielle sur le développement de l'économie sociale dans la région de la Capitale-Nationale 2018-2020, et ce pour le développement des entreprises d'économie sociale;

QUE la MRC de Portneuf autorise la directrice générale à verser au Pôle des entreprises d'économie sociale de la région de la Capitale-Nationale la somme de 5 000 \$ pour l'année 2018-2019 et 5 000 \$ pour l'année 2019-2020 à même le poste budgétaire « Aide financière provenant du FDT » numéro 02 62108 996.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 DÉFI GAÏA VILLAGE MONDE – DEMANDE DE COMMANDITE

CR 132-06-2018

CONSIDÉRANT que le Défi Gaïa Village Monde demande à la MRC de Portneuf une aide dans le cadre de sa 1^{re} édition de cet événement d'envergure régionale;

CONSIDÉRANT que cet événement aura lieu au Parc naturel régional de Portneuf;

CONSIDÉRANT que la MRC appuie cette demande et désire contribuer financièrement à cet événement;

CONSIDÉRANT que la MRC a prévu au budget 2018 de son Service de développement économique un poste budgétaire aux fins de l'octroi de commandites et que des sommes sont disponibles;

Il est proposé par M^{me} Marie-Michelle Pagé et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à verser la somme de 250 \$ à Défi Gaïa Village Monde comme participation financière à cet événement en tant que donateur;

QUE ladite dépense soit comptabilisée au poste budgétaire « Commandites » numéro 02 62100 970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 PROJET D'ENTENTE DE DÉLÉGATION DU FONDS DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE

CR 133-06-2018

CONSIDÉRANT que le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale a soumis un projet d'entente de délégation du Fonds de la région de la Capitale-Nationale;

CONSIDÉRANT que le 8 juin 2016 a été signée l'Entente sur les engagements du gouvernement du Québec et de la Ville de Québec pour la reconnaissance du statut particulier de la Capitale-Nationale;

CONSIDÉRANT que le Fonds a pour objet de contribuer au dynamisme, à la vitalité, au développement, à l'essor et au rayonnement de la région de la Capitale-Nationale;

CONSIDÉRANT que le ministre peut, au moyen d'une entente déterminant le rôle et responsabilités de chacune des parties, déléguer la gestion de tout ou partie du Fonds à tout organisme supramunicipal relevant d'une municipalité;

CONSIDÉRANT que cette entente de quatre ans (2018-2021) délègue une somme de 6 426 000 \$ à la MRC de Portneuf;

CONSIDÉRANT qu'un projet d'entente est déposé au Conseil du trésor du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que l'entente a pour objet de définir les modalités de délégation ainsi que les rôles et obligations des parties relatifs à la contribution financière qui sera versée à la MRC par le ministre en vertu de l'article 3.41.5.1 de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (LMCE, chapitre, M-30).

Il est proposé par M. Raymond Francoeur et résolu :

QUE la MRC de Portneuf autorise M. Bernard Gaudreau, préfet de la MRC, à signer l'Entente de délégation du Fonds de la Capitale-Nationale à la MRC de Portneuf.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 EXPOSITION AGRICOLE DE PORTNEUF – DEMANDE DE COMMANDITE DE 500 \$

CR 134-06-2018

CONSIDÉRANT que l'Exposition agricole de Portneuf demande à la MRC de Portneuf une aide dans le cadre de sa 38^e édition de cet événement d'envergure régionale;

CONSIDÉRANT que cet événement aura lieu à Saint-Marc-des-Carières et est l'une des dernières expositions de ce genre au Québec;

CONSIDÉRANT que la MRC appuie cette demande et désire contribuer financièrement à cet événement;

CONSIDÉRANT que la MRC a prévu au budget 2018 de son Service de développement économique un poste budgétaire aux fins de l'octroi de commandites;

Il est proposé par M. Gaston Arcand et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à verser la somme de 500 \$ à l'Exposition agricole de Portneuf comme participation financière à cet événement en tant que commanditaire;

QUE ladite dépense soit comptabilisée au poste budgétaire « Commandites » numéro 02 62100 970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5 PROTOCOLE D'ENTENTE 2018 SUR DES MESURES RÉGIONALES DE DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT AGRICOLE – AUTORISATION AU PRÉFET DE SIGNER

CR 135-06-2018

CONSIDÉRANT que l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2017-2019 (Entente) a été conclue le 24 mai 2017 entre divers partenaires dont la CMQ;

CONSIDÉRANT que la CMQ agit à titre de gestionnaire de cette Entente;

CONSIDÉRANT que l'Entente inclut des mesures régionales pour développer l'entrepreneuriat agricole;

CONSIDÉRANT que la MRC a été approchée par la CMQ afin de superviser la mise en œuvre, en 2018, des mesures régionales pour développer l'entrepreneuriat agricole dans le cadre de l'Entente;

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf est favorable audit protocole d'entente;

Il est proposé par M^{me} Andrée St-Laurent et résolu :

QUE la MRC de Portneuf autorise M. Bernard Gaudreau, préfet de la MRC, à signer le protocole d'entente 2018 sur des mesures régionales de développement de l'entrepreneuriat agricole.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6 DEMANDE DE MODIFICATION AU MONTAGE FINANCIER DU PROJET EN LIEN AVEC LA STRATÉGIE JEUNESSE EN MILIEU MUNICIPAL

CR 136-06-2018

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2016-2021 du gouvernement du Québec, le Secrétariat à la jeunesse du Québec (SAJ) a lancé un appel de projets visant la mise en œuvre de Stratégie jeunesse en milieu municipal;

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf a présenté un projet dans le cadre de cet appel de projets (CR 119-05-2018);

CONSIDÉRANT la demande de modification du montage financier du MAMOT en regard du cumul de l'aide financière gouvernementale dans le projet;

Il est proposé par M. Guy Denis et résolu :

QUE le conseil autorise une modification de l'investissement monétaire de la MRC dans ce projet de l'ordre de 1 545 \$ puisé à même le budget du Service de développement économique de la façon suivante : dans le compte « Aide financière provenant du FDT » numéro 02 62108 996 pour un montant de 545 \$ et dans le compte « Aide financière aux entreprises et organismes régionaux » numéro 02 62100 996 pour un montant de 1 000 \$;

QUE le conseil autorise M. Bernard Gaudreau, préfet, à signer pour et au nom de la MRC la convention à intervenir entre la MRC et la SAJ si le projet déposé est accepté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.7 QUATRIÈME ÉDITION DES OUVRAGES DE PORTNEUF

CR 137-06-2018

CONSIDÉRANT que l'événement Les Ouvrages de Portneuf a fait l'objet d'une demande de financement auprès du Fonds Aluminerie de Deschambault pour les collectivités durables afin de financer une quatrième édition portant sur le canot à glace;

CONSIDÉRANT que la demande de financement a été acceptée par le conseil d'administration du Fonds pour un soutien de 39 050 \$;

CONSIDÉRANT que le montage financier doit comprendre une contribution du promoteur;

CONSIDÉRANT que les éditions précédentes de l'événement incluaient la réalisation de capsules vidéo permettant de poursuivre les efforts de transmission des savoir-faire immatériels après la fin du projet;

CONSIDÉRANT que ces capsules étaient financées par le budget prévu à cet effet dans l'entente de développement culturel;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 4 000 \$ est prévu pour réaliser des capsules sur le thème du canot à glace pour la quatrième édition des Ouvrages de Portneuf et que ce montant est disponible au budget susmentionné;

Il est proposé par M. Jean-Claude Léveillé et résolu :

QUE la MRC de Portneuf participe financièrement à la quatrième édition des Ouvrages de Portneuf en soutenant la production de capsules vidéo pour un montant maximal de 4 000 \$;

QUE la MRC de Portneuf autorise le préfet à signer l'entente suivant l'octroi d'une aide financière du Fonds Aluminerie de Deschambault pour les collectivités durables qui inclut cette contribution de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.8 FONDS PATRIMOINE ET CULTURE 2018 – RECOMMANDATION DU COMITÉ D'ANALYSE

CR 138-06-2018

CONSIDÉRANT que le Fonds Patrimoine et Culture est un programme annuel permettant de soutenir les projets novateurs en arts et en patrimoine d'organismes culturels de la MRC de Portneuf;

CONSIDÉRANT qu'un total de 12 projets ont été reçus pour les 2 volets lors de l'appel de projets tenu du 15 novembre 2017 au 5 février 2018 et qu'ils ont été analysés selon des critères bien précis;

CONSIDÉRANT que le comité d'analyse a évalué les projets à l'aide d'une grille d'évaluation prévue à cet effet, tel que prescrit à la Politique de mise en œuvre du Fonds Patrimoine et Culture (CR 313-12-2016);

CONSIDÉRANT que le comité d'analyse a recommandé 7 projets au volet 1 du Fonds (soutien aux projets à caractère culturel) et 2 projets au volet 2 (capsules vidéo) et qu'un solde de 7 738,50 \$ est disponible au budget;

CONSIDÉRANT que la Politique de mise en œuvre du Fonds Patrimoine et Culture permet le dépôt de projets en continu advenant le cas où un solde demeure disponible;

CONSIDÉRANT que la Fondation Plamondon a déposé un projet ayant été analysé par le comité d'analyse formé à cet effet;

CONSIDÉRANT que ce comité recommande de financer le projet « Les collections de la Maison : expositions temporaires sur la vie

quotidienne de trois personnages et préservation de nos collections » pour un montant total de 2 600 \$;

Il est proposé par M^{me} Marie-Michelle Pagé et résolu :

QUE la MRC de Portneuf accorde la subvention mentionnée ci-dessus pour un total de 2 600 \$, somme disponible au volet 1 du Fonds Patrimoine et Culture 2018;

QUE la MRC de Portneuf autorise le préfet et la directrice générale à signer le protocole d'entente avec le promoteur de ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.9 PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) – ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2017-2018

CR 139-06-2018

CONSIDÉRANT que le PADF vise à contribuer au processus d'élaboration et de consultation des plans d'aménagement forestier intégré (objectif 1.1) et à permettre la réalisation d'interventions ciblées (objectif 1.2);

CONSIDÉRANT les deux ententes (objectifs 1.1 et 1.2) survenues en décembre 2016 entre les MRC pour la délégation du PADF 2015-2018;

CONSIDÉRANT qu'un rapport annuel doit être déposé et accepté par le ministre pour que le dernier 25 % du montant maximal annuel soit versé à la MRC responsable de l'administration de l'entente;

CONSIDÉRANT que les montants disponibles en 2017-2018 étaient constitués d'une enveloppe annuelle de 444 284 \$;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit de la dernière année de l'entente de délégation et qu'on constate un solde non dépensé de 80 288,91 \$ aux termes de l'exercice des trois années;

CONSIDÉRANT que le MFFP a prolongé le délai accordé aux MRC pour présenter des dépenses liées aux TGIRT entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2018 et que cette mesure a engendré un dépassement de budget de 28 883,93 \$ dans le volet local lié à l'objectif 1.1 du PADF;

CONSIDÉRANT qu'un dépassement de budget de 15 317,31 \$ a été enregistré pour l'enveloppe destinée aux projets régionaux de l'objectif 1.2;

Il est proposé par M. Ghislain Langlais et résolu :

QUE le conseil de la MRC accepte que le surplus de 13 128,83 \$ constaté dans l'enveloppe régionale destinée à l'objectif 1.1 soit utilisé pour financer le dépassement de budget lié au volet local de l'objectif 1.1 du PADF durant la période du 1^{er} avril au 30 juin 2018;

QUE le conseil de la MRC accepte qu'un montant de 1 155,39 \$ provenant des surplus de son enveloppe locale destinée à l'objectif 1.2 soit utilisé pour financer le dépassement de budget lié

au volet local de l'objectif 1.1 du PADF durant la période du 1^{er} avril au 30 juin 2018;

QUE le conseil de la MRC accepte qu'un montant de 1 621,11 \$ provenant des surplus de son enveloppe locale destinée à l'objectif 1.2 soit utilisé pour financer le dépassement de budget lié aux projets régionaux de l'objectif 1.2;

QUE le conseil de la MRC accepte le rapport annuel du PADF pour l'année 2017-2018, tel que présenté à cette séance;

QUE le conseil de la MRC autorise la Direction générale à signer ce même rapport annuel, tel que déposé séance tenante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.10 ZEC BATISCAN-NEILSON – DEMANDE DE COMMANDITE POUR LA 1^{RE} ÉDITION DU TOURNOI « LE TIR DU CARABINIER »

CR 140-06-2018

CONSIDÉRANT que la Zec Batiscan-Neilson a adressé une demande de commandite à la MRC de Portneuf dans le cadre de la tenue de la 1^{re} édition du « Tir du carabinier »;

CONSIDÉRANT que l'organisation de cet événement permet de mettre en place un espace permanent dédié au tir et au calibrage pour les adeptes de chasse et de tir, et ce de façon sécuritaire;

CONSIDÉRANT que les promoteurs, afin que le site soit facilement accessible, ont prévu faire les aménagements aux limites nord de la ville de Saint-Raymond au kilomètre 10 de la barrière de la Mauvaise;

CONSIDÉRANT que la MRC appuie cette demande et désire contribuer financièrement à cet événement;

CONSIDÉRANT que la MRC a prévu au budget 2018 de la MRC de Portneuf un poste budgétaire aux fins de l'octroi de commandites et que des sommes y sont encore disponibles;

Il est proposé par M. Raymond Francoeur et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à verser la somme de 500 \$ à la Zec Batiscan-Neilson comme participation financière à cet événement en tant que commanditaire;

QUE ladite dépense soit comptabilisée au poste budgétaire « Commandites » numéro 02 62100 970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.11 COMITÉ D'INVESTISSEMENT COMMUN (CIC) – ADOPTION DES PROJETS RECOMMANDÉS

CR 141-06-2018

CONSIDÉRANT que la MRC a adopté une résolution le 15 juillet 2015 (CR 175-07-2015) annonçant la mise en place d'un nouveau Service de développement économique au sein de la MRC;

CONSIDÉRANT que le 9 décembre 2015 le comité d'investissement commun (CIC) du CLD de Portneuf a été reconduit à la MRC de Portneuf aux fins d'analyse du financement des projets d'entreprise;

CONSIDÉRANT que le transfert de responsabilité de la gestion commune FLI/FLS à la MRC de Portneuf est dicté par une entente de gestion;

CONSIDÉRANT que dans l'entente de gestion le CIC est décisionnel quant à toutes les décisions dans le cadre des demandes de financement présentées audit comité;

Il est proposé par M. Raymond Francoeur et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf entérine le financement des dossiers présentés au CIC du 19 juin 2018, soit :

N° dossier	Montant octroyé	Fonds	Stade projet
#06-18-3092-1 Nomade Junerie	4 112,50 \$	FDC volet 7	Site Internet transactionnel
#06-18-3005 Morgan Communication inc.	5 000 \$ 20 000 \$	FDC volet 7 FDC volet 8	Création d'une boutique régionale transactionnelle, d'un site Web et d'une application mobile
#06-18-3097	100 000 \$	FLI	Pont financier
#06-18-3103 Air Spec	5 000 \$	FDC volet 7	Soutien en matière de technologie de l'information
#06-18-0083-1 Charpentes Montmorency	5 619 \$	FDC volet 5	Diagnostic organisationnel
#06-18-3100 Boucherie des Chefs	5 000 \$	FDC volet 1	Démarrage
#06-18-3066-1 Expo Donnacona	5 400 \$ 1 500 \$	FDC volet 5 FDC volet 6	Étude d'achalandage et de la provenance des visiteurs et promotion Web pour la clientèle des jeunes

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise M. Bernard Gaudreau, préfet, à signer au nom de la MRC de Portneuf les conventions et offres de financement en rapport avec les financements octroyés par le CIC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. DOSSIERS RÉGIONAUX

6.1 DÉPÔT DU RAPPORT DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PGM R POUR L'ANNÉE 2017

CR 142-06-2018

CONSIDÉRANT que M. Bernard Gaudreau, préfet de la MRC de Portneuf et président de la Régie régionale de gestion des matières

résiduelles de Portneuf, a déposé le rapport de suivi de la mise en œuvre du PGMR pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC de Portneuf a pris connaissance du rapport de suivi de la mise en œuvre du PGMR pour l'année 2017 et qu'il s'en déclare satisfait;

Il est proposé par M. Mario Alain et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf prenne acte de dépôt du rapport de suivi de la mise en œuvre du PGMR pour l'année 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 PROJET « LA CARAVANE » DE L'UNITÉ DE LOISIR ET DE SPORT DE LA CAPITALE-NATIONALE (ULSCN), ÉDITION 2018 – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE 2 000 \$

CR 143-06-2018

CONSIDÉRANT que, jusqu'en 2016, l'Unité de loisir et de sport de la Capitale-Nationale (ULSCN) tenait annuellement, sur le territoire de Portneuf, l'activité « La Caravane » visant la promotion de saines habitudes de vie ainsi que la pratique d'activités physiques auprès des jeunes;

CONSIDÉRANT que le mandat est maintenant repris par les municipalités de la MRC de Portneuf, en alternance, et pour l'édition 2018 c'est la Ville de Saint-Marc-des-Carières qui pilotera le projet;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de l'organisation de cette activité, la Ville de Saint-Marc-des-Carières demande la même contribution financière accordée l'an passé à la Municipalité de Saint-Ubalde, soit 2 000 \$, à la MRC de Portneuf;

CONSIDÉRANT que la MRC a prévu un montant de 2 000 \$ à son budget 2018 pour le financement de « La Caravane »;

Il est proposé par M. Michel Blackburn et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à verser le montant de 2 000 \$ à la Ville de Saint-Marc-des-Carières comme participation financière à l'organisation de l'activité « La Caravane » pour l'année financière 2018;

QUE ledit montant soit pris à même le poste budgétaire « La Caravane – Contribution financière » numéro 02 70191 970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 MISE À JOUR DE L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ TECHNIQUE ET FINANCIÈRE POUR LA MISE SUR PIED D'UNE RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SERVICES EN SÉCURITÉ INCENDIE POUR LE SECTEUR EST DE LA MRC DE PORTNEUF – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE 9 500 \$

CR 144-06-2018

CONSIDÉRANT que, pour donner suite aux travaux débutés en 2016 pour la mise sur pied d'une régie intermunicipale de services en

sécurité incendie pour le secteur est de la MRC de Portneuf, il est nécessaire de mettre à jour les données, considérant l'ajout et le retrait de certaines municipalités dans le projet;

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf a reçu le mandat, par voie de résolution, de la part de cinq municipalités désirant participer à l'étude de faisabilité, soit Cap-Santé, Donnacona, Portneuf, Saint-Basile et Sainte-Christine-d'Auvergne, de procéder à l'octroi d'un contrat de services professionnels pour ladite mise à jour;

CONSIDÉRANT que la MRC, à la demande des municipalités, a sollicité une offre de service auprès du consultant qui avait été retenu lors des premières phases du projet et que ce dernier a présenté une offre à 9 500 \$ taxes incluses pour réaliser la mise à jour de la dernière version présentée en juin 2017;

CONSIDÉRANT que les municipalités impliquées dans le projet ont adressé une demande d'aide financière via le Fonds de développement des territoires au conseil de la MRC de Portneuf lors du comité de travail du 6 juin 2018 pour couvrir ces frais;

CONSIDÉRANT que 30 000 \$ ont été puisés à même le Fonds de développement des territoires pour le paiement des phases antérieures du projet;

Il est proposé par M. Guillaume Vézina et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise le paiement de la facture de 9 500 \$ taxes incluses à M. Vincent-Gilles Courtemanche (CCESI) pour la mise à jour de l'étude de faisabilité financière du projet de regroupement;

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise le paiement de cette facture à même le Fonds de développement des territoires, et ce pour une dernière occasion dans le cadre du présent projet, considérant les investissements antérieurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4 APPUI À LA MRC DE MÉKINAC ET AU FESTIVAL WESTERN DE ST-TITE POUR LE MAINTIEN DES ACTIVITÉS PRÉVUES AU PROGRAMME DE CE DERNIER

CR 145-06-2018

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac a transmis une résolution de demande d'appui à la MRC de Portneuf le 11 mai 2018 concernant son support au Festival Western de St-Tite afin que ce dernier puisse continuer de présenter des rodéos professionnels malgré certaines pressions activistes agressives;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC de Portneuf désire appuyer la MRC de Mékinac et le Festival Western de St-Tite dans leur demande au gouvernement du Québec d'intervenir avec diligence dans le dossier avant que le Festival ne voie sa principale attraction menacée et, par le fait même, sa renommée au rayonnement international et ses retombées économiques majeures pour la région;

Il est proposé par M. Gaston Arcand et résolu :

QUE la MRC de Portneuf appuie la MRC de Mékinac et le Festival Western de St-Tite dans leurs démarches auprès du gouvernement du Québec, car celles-ci sont susceptibles de créer un précédent et de soutenir d'autres festivals et événements similaires;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Mékinac, au Festival Western de St-Tite ainsi qu'au député provincial, M. Michel Matte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.5 REPRÉSENTANT DE LA MRC AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIUSSS – NOMINATION DE M. JEAN-PIERRE SOUCY

CR 146-06-2018

CONSIDÉRANT l'importance de la MRC de Portneuf comme étant la plus peuplée MRC de la région de la Capitale-Nationale en dehors de l'agglomération de Québec avec ses 53 000 citoyens;

CONSIDÉRANT la volonté exprimée par la population de Portneuf qui s'est mobilisée pour la sauvegarde et le développement des soins de santé de proximité dans Portneuf;

CONSIDÉRANT qu'avec la fermeture du CSSS de Portneuf et la venue du CIUSSS de la Capitale-Nationale, la MRC de Portneuf a perdu la représentativité à laquelle elle a droit, et ce tant au niveau du nouveau conseil d'administration qu'au niveau des postes de direction;

CONSIDÉRANT que certains postes au c. a. du CIUSSS de la Capitale-Nationale sont vacants dont un poste pouvant être comblé par une personne démontrant des compétences en éthique et gouvernance;

CONSIDÉRANT le désir du conseil de la MRC d'assurer une représentativité de la région dans les discussions et décisions concernant les soins de santé pour la région de la Capitale-Nationale;

CONSIDÉRANT l'expérience et le savoir-faire de M. Jean-Pierre Soucy;

Il est proposé par M. Jacques Delisle et résolu :

QUE la MRC de Portneuf demande au ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Gaétan Barrette, de nommer M. Jean-Pierre Soucy au poste d'administrateur au sein du conseil d'administration du CIUSSS de la Capitale-Nationale dès qu'un poste sera libéré;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Gaétan Barrette, au président-directeur général du CIUSSS, M. Michel Delamarre, ainsi qu'au député provincial, M. Michel Matte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.6 SCHÉMA RÉVISÉ DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE – ADOPTION

CR 147-06-2018

CONSIDÉRANT que, suite à la réception des avis favorables de l'ensemble des municipalités à l'égard de la version révisée du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, le conseil de la MRC a entériné la version révisée du schéma de couverture de risques en sécurité incendie lors de la séance du 21 mars 2018 (CR 71-03-2018);

CONSIDÉRANT que le schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie a fait l'objet d'une analyse par les conseillers en sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique et qu'aux termes de cette analyse une demande d'attestation de conformité a été adressée au ministère de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 21 de ladite loi, le ministre de la Sécurité publique a remis, le 5 juin 2018, une attestation de conformité du schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Portneuf;

CONSIDÉRANT que l'article 23 de la *Loi sur la sécurité incendie* (L.Q., 2000, c. 20) précise qu'une fois l'attestation de conformité remise par le ministre, le schéma doit être adopté par le conseil de la MRC de Portneuf;

Il est proposé par M. Michel Blackburn et résolu :

QUE le schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Portneuf, qui a été soumis au ministre de la Sécurité publique en mars 2018, lequel ayant reçu l'attestation de conformité dudit ministre en date du 5 juin 2018, soit adopté sans modification, conformément à l'article 23 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

QUE le schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Portneuf entre en vigueur le 16 juillet 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.7 TRANSPORT COLLECTIF DE LA MRC DE PORTNEUF – DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (MTMDET) POUR L'ANNÉE 2018

CR 148-06-2018

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf est mandataire pour les services de transport collectif sur son territoire depuis le 12 septembre 2005;

CONSIDÉRANT qu'en 2017, 24 403 déplacements ont été effectués par ce service et que la MRC prévoit effectuer 25 000 déplacements au cours de l'année 2018;

CONSIDÉRANT que la MRC, ne connaissant pas les nouvelles conditions du programme à venir, n'a pas apporté de changement à son offre de service pour 2018, le budget adopté le 22 novembre 2017 représentant donc le maintien du service courant;

CONSIDÉRANT que les prévisions de revenus du milieu totaliseront 191 800 \$ pour l'année 2018 répartis comme suit :

- Contribution MRC : 70 000 \$;
- Revenus usagers : 94 900 \$;
- Autres revenus : 26 900 \$;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) n'a toujours pas publié le programme de financement du transport collectif pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT que la Politique de mobilité durable du gouvernement du Québec publiée en avril 2018 annonce une bonification des programmes;

CONSIDÉRANT que le temps de traitement par le Ministère pour les demandes crée un délai pour la MRC et que les sommes pour 2018 risquent de n'être disponibles qu'à la toute fin de 2018;

CONSIDÉRANT que la MRC ignore l'impact réel du rapatriement des surplus annoncé par le ministère du MTMDET en 2017;

CONSIDÉRANT que la MRC souhaite obtenir la subvention maximale à laquelle elle a droit, le plus rapidement possible, afin de pouvoir, si le financement est réellement augmenté, revoir le budget et bénéficier de délais raisonnables pour réaliser des projets;

Il est proposé par M^{me} Andrée St-Laurent et résolu :

QUE la MRC de Portneuf demande au MTMDET de lui octroyer le montant maximal auquel elle aurait droit conformément aux modalités des programmes à paraître, et ce le plus rapidement possible;

QUE la MRC désigne le préfet et la directrice générale et secrétaire-trésorière afin de signer tout document permettant d'obtenir le financement du Ministère.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. RAPPORTS DES COMITÉS ET COMMISSIONS

7.1 COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Aucune rencontre n'a eu lieu. La prochaine se tiendra le 28 juin, et il y aura tenue d'une assemblée publique de consultation concernant le projet d'agrandissement de la compagnie Machitech inc., à Saint-Marc-des-Carières.

7.2 COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

Une rencontre a eu lieu dans la dernière semaine, et il a été question des modalités de l'entente à intervenir pour le Fonds régional de la Capitale-Nationale. De plus, M. Gaudreau mentionne

que les discussions avec les 3 chambres de commerce de la MRC de Portneuf sont très positives.

7.3 COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT

Une rencontre est à prévoir mais la date n'est pas encore confirmée.

7.4 COMMISSION DE L'ADMINISTRATION

Aucune rencontre n'a eu lieu.

7.5 COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Avec la tenue du Sommet du G7, aucune rencontre n'a eu lieu, mais il est à prévoir d'en tenir une d'ici quelques semaines.

7.6 COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

Aucune rencontre n'a eu lieu.

7.7 TRANSPORT RÉGIONAL

Le conseil d'administration aura lieu le 21 juin 2018.

7.8 RÉGIE RÉGIONALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE PORTNEUF (RRGMRP)

M. Gaudreau se dit très heureux de constater le fort taux de participation à la journée portes ouvertes de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf. Les citoyens ont grandement apprécié l'initiative de la Régie, et M. Gaudreau remercie les nombreux élus présents lors de ces portes ouvertes.

7.9 FORUM DES ÉLUS DE LA CAPITALE-NATIONALE

M. Daniel Dion informe l'assemblée qu'une rencontre a eu lieu le 25 mai dernier au Château Mont-Sainte-Anne. Il y a été question du Fonds régional de la Capitale-Nationale et du Pôle régional d'innovation avec le ministre Proulx, venu discuter avec les représentants des MRC. Le projet de Québec a été retenu pour le Pôle régional d'innovation.

Pour le fonds régional, c'est 2 200 000 \$ qui seront versés dans les prochaines semaines à la MRC de Portneuf.

Le dossier biomasse continue de progresser et un autre consultant devra être mandaté pour la poursuite. Ce dernier sera payé à même les fonds résiduels de la dissolution de la CRÉ.

8. AFFAIRES NOUVELLES ET INTERVENTIONS DES REPRÉSENTANTS

M. Denis Langlois, maire de Saint-Léonard, mentionne que le Grand Défi Pierre Lavoie à Rivière-à-Pierre et Saint-Léonard-de-Portneuf a permis d'amasser 40 000 \$ pour chacune des écoles primaires de ces 2 municipalités.

M. Raymond Francoeur, maire de Sainte-Christine-d'Auvergne, indique que la FASAP avait besoin de relève avant le 30 juin et que des démarches ont été entreprises afin de former un nouveau conseil d'administration. Une conférence de presse a eu lieu en fin d'après-midi aujourd'hui pour présenter les nouveaux bénévoles. L'exécutif sera formé de :

- M. Sylvain Germain, président
- M. Mario Perreault, vice-président
- M. René-Jean Pagé, secrétaire-trésorier

M. Guillaume Vézina, maire de Saint-Basile, tient à souligner l'implication de 45 bénévoles qui ont réalisé 200 heures de travail au Centre nature de Saint-Basile avec la participation du Comité Action Alcoa.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

PROCHAINES RENCONTRES

- Comité de travail – le mercredi **18 juillet 2018** à 17 h 30;
- Conseil des représentants – le mercredi **18 juillet 2018** à 19 h.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CR 149-06-2018 L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 19 h 40 sur la proposition de M^{me} Andrée St-Laurent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le préfet,

La secrétaire-trésorière,

Bernard Gaudreau

Josée Frenette